RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 25 avril 2024
portant inscription sur la liste provisoire des variétés de sarrasin admises à la certification

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 62-585 du 18 mai 1962 modifié relatif au groupement national interprofessionnel dans le domaine des semences et plants (SEMAE) ;

Vu l'arrêté du 3 avril 1990 portant ouverture d'une liste provisoire de variétés de sarrazin admises à la certification ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2022 homologuant le règlement technique général de la production et du contrôle en vue de la certification des semences et des plants ;

Vu l'arrêté du 22 février 2012 homologuant le règlement technique annexe des semences certifiées de sarrasin et le règlement technique annexe des semences certifiées de céréales autogames,

Décide :

Article 1er

Est inscrite sur la liste provisoire des variétés de sarrasin admises à la certification, dans les conditions prévues par les arrêtés susvisés, la variété de sarrasin désignée ci-après :

Espèce	Dénomination	Obtenteur(s)	Responsable(s) du maintien de la variété en sélection conservatrice
Sarrasin	Eskalar	P.H. Petersen Saatzucht Lundsgaard GmbH (DE)	P.H. Petersen Saatzucht Lundsgaard GmbH (DE)

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 25 avril 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des actions sanitaires,
P. AUBERT

Pierre AUBERT ID

Signature numérique de Pierre AUBERT ID
Date : 2024.04.25 15:36:52 +02'00'